



Conditions générales Séjours adultes et familles

Validation du 05/11/2014 par le Bureau de Section Stade Bordelais-Asptt Ski-Snow

1. Inscription

- Les conditions d'accès et de déroulement des séjours sont indiquées sur le site internet de la section (<http://www.sba-skinow.com>)
- Un dossier est constitué des pièces suivantes dûment remplies et signées **par chaque participant**
 - Acceptation des conditions générales
 - **Certificat médical de non contre-indication de la pratique du ski ou du snowboard**
 - Bulletin d'inscription de séjour
 - Bulletin d'adhésion ou ré adhésion Stade Bordelais-Asptt Omnisport
- L'inscription en ligne sur le site valide les documents <http://www.sba-skinow.com>
 - Bulletin d'inscription de séjour
 - Acceptation des conditions générales
- La réservation et la contractualisation du séjour ne sont effectives qu'après réception du dossier complet et versements conformément aux fiches descriptives de séjour.
- Le **dossier complet** et le solde de paiement doit nous parvenir conformément aux conditions décrites dans la fiche descriptive du Séjour.
- Les paiements en chèques vacances et coupon sport sont acceptés **ainsi que le paiement en ligne dès acceptation de notre banque.**

2. Défection

- Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée, la date de réception de cet écrit servant de référence à l'application du barème suivant :
 - annulation plus de 30 jours avant le début du séjour : il sera retenu 10% du prix du séjour
 - annulation entre le 30ème jour et le 21ème jour inclus avant la date du séjour : il sera retenu 25% du prix du séjour.
 - annulation entre le 20ème jour et le 8ème jour inclus avant la date du séjour : il sera retenu 50% du prix du séjour.
 - annulation entre le 7ème jour et le 2ème jour inclus avant la date du séjour : il sera retenu 75% du prix du séjour.

 - annulation moins de 2 jours avant la date du séjour: **il NE SERA PROCÉDE A AUCUN REMBOURSEMENT**
- En cas de non présentation à l'heure du départ, il ne sera procédé à aucun remboursement.
- **Il est fortement conseillé aux adhérents de souscrire une assurance annulation auprès d'un organisme spécialisé**

3. Adhesion Licence Carte Neige

- Le club « Stade Bordelais-Asptt section ski-snow », affilié et répertorié à la Fédération Française de Ski (FFS) sous le N° 12.060, obéi aux règles et exigences de fonctionnement édictées par celle-ci. Une de ces conditions concerne l'obligation de la licence carte neige pour tous les stagiaires (durée de validité



pour une saison) afin de pouvoir bénéficier de l'encadrement et de l'enseignement dispensé par les moniteurs fédéraux du club et de l'assurance liée à la licence

- Les stagiaires ont le choix de l'option de protection de la Licence Carte Neige décrite sur le site de la Fédération Française de Ski <http://ffs.fr>
- Les options d'assurance de la Licence Carte Neige (Source FFS)

Tout titulaire d'une Licence Carte Neige est d'emblée assuré en Responsabilité Civile et Défense Recours dans le cadre des activités garanties.

Option Primo

- Assurance Responsabilité Civile/Défense et Recours,
- Frais de secours, de recherche en montagne et de premiers transports médicalisés
- [Frais](#) Transport sanitaire.

Option Médium

- Assurance Responsabilité Civile - Défense / Recours,
- Frais de secours, de recherche en montagne et de premiers transports médicalisés,
- Frais de transport sanitaire,
- Remboursement forfaits de remontées mécaniques et cours de ski,
- Perte et vol du forfait saison,
- Prise en charge, en cas de bris de skis personnels, de la location d'un matériel équivalent, pour une durée de 8 jours maximum.
- Frais médicaux
- Individuelle accident (capital en cas de décès ou capital en cas d'invalidité permanente)
- Assistance – Rapatriement.

- **Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des différentes options sur le site de la Fédération Française de Ski <http://ffs.fr> et avoir validé son choix en connaissance de cause sur le bulletin d'inscription.**

4. Frais médicaux et interventions

- En cas de maladie : tous les frais de soins (visite médecin, pharmacie...) sont à la charge du stagiaire
- En cas d'accident : tous les frais d'intervention sont à la charge du stagiaire au travers de sa carte neige FFS
- Le club Stade Bordelais-Asptt section ski-snow n'interviendra pas financièrement en règlement de soins médicaux ou d'intervention en cas d'accident.
- Dans un cas d'urgence ou d'une situation exceptionnelle ou le club Stade Bordelais-Asptt section ski-snow engagerait des frais, le stagiaire s'engage à rembourser au club l'intégralité des frais avancés.
- Le stagiaire s'engage à communiquer les coordonnées de son assurance personnelle, pour faciliter les démarches d'assistance.



5. Frais de retour anticipé

► Le prix du séjour étant forfaitaire, **aucune réduction ni remboursement ne pourra être accordé pour un séjour incomplet** ou une prestation qui n'aurait pu être utilisée.

► Un remboursement partiel pourrait être accepté en cas d'accident survenu lors du séjour : ce remboursement exclus les frais fixes engagés (Transport, encadrement....)

Le fait de s'inscrire à l'un des séjours proposés par le club Stade Bordelais-Asptt section ski-snow implique l'adhésion complète des stagiaires à nos conditions générales